

PROCÈS VERBAL n° 7 SHOM/GCN/NP
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 9 décembre 2011 dans les locaux de la ville de Marseille

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté par le président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique s'est réunie le vendredi 9 décembre 2011 dans les locaux de la ville de Marseille, salle des Commissions place Daviel, pour émettre un avis sur le projet de semi-piétonisation du Vieux-Port de Marseille.

La commission était composée de :

M.	Jacques LUTHAUD, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M.	Ronan LE ROY, ingénieur principal des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M.	Arnold RONDEAU, adjoint au délégué à la mer et au littoral	Membre de droit
M.	Jean-Philippe SALDUCCI, Syndicat professionnel des pilotes des ports de Marseille et du Golfe de Fos	Membre temporaire
Mme	Hélène VANNI, comité local des pêches maritimes et des élevages marins	Membre temporaire
M.	Jean-Michel ICARD, Icard Maritime	Membre temporaire
M.	Stéphane SIMONETTI, SAS Frioul If Express	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

M.	Thierry CERVERA	DDTM13 – Service Mer et Littoral
M.	David CARDAMONE	Navettes Frioul – Frioul II Express
M.	Charles CONTINO	Marseille Provence Métropole / DIFRA
M	Alain CHASTEL	Marseille Provence Métropole / DIFRA
Mme	Christine LAVIOLETTE	Marseille Provence Métropole / DIPOR
Mme	Audrey LAGRENE	Marseille Provence Métropole / DIPOR
M.	Cédric GUEERAERT	Groupement maîtrise d'œuvre (INGEROP)
M.	Jean RIESENMEY	Ville de Marseille, chargé de mission Direction Sports, nautisme et plages
M.	PORTE	Membre temporaire (plaisance) est absent pour maladie

Le président et la secrétaire ont bénéficié d'une visite du site préalablement à la réunion.

Le président remercie les participants de leur présence. Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, ou patrimoniaux.

SYNTHESE DU DOSSIER.

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION.

Marseille-Provence a été sélectionnée pour être Capitale Européenne de la Culture en 2013. Dans cette perspective, la ville de Marseille et la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) ont lancé un certain nombre de chantiers dont le projet de semi-piétonisation du Vieux Port de Marseille. Ce projet a pour objectif de réduire la circulation automobile autour des quais du Vieux-Port en augmentant l'espace réservé aux piétons. Les principaux impacts du projet sur la configuration du Vieux-Port sont :

- le réaménagement des quais par l'élargissement de l'espace piétonnier ; la reconfiguration complète du quai des Belges ;
- la recomposition du plan d'eau avec la suppression des barrières, la création d'estacades et l'allongement et la création de certaines pannes.

Les travaux sont échelonnés selon deux grandes phases :

- la première phase, prévue se terminer fin 2012, comprend les aménagements terrestres et maritimes du fond du port, compris entre le parvis de la mairie et la place aux huiles ;
- la deuxième phase correspond à la finalisation du projet global.

2. PRESENTATION DU PROJET.

Le projet est présenté en séance par MM. Charles Contino (MPM) et Cédric Gueeraert, architecte urbaniste dans le groupement de maîtrise d'œuvre, qui ont apporté des compléments d'information au dossier transmis en novembre 2011 aux membres de la commission.

Ils mettent l'accent sur l'importance de ce projet en terme de requalification du centre ville de Marseille ; le projet va permettre une redistribution des usages au profit des piétons, cycles, pour un gain d'espace public de plus de 50 %.

L'enquête publique s'est terminée la veille de la Grande Commission nautique, soit le 8 décembre. Diverses commissions ont rendu des avis favorables sur les aspects liés à la commission nationale des sites.

Après une présentation d'ensemble du projet, les porteurs de projet développent les questions relatives au plan d'eau.

Le projet comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme concerne l'aménagement du fond du vieux port de la place aux huiles jusqu'au quai d'honneur de la mairie, en passant par le quai des Belges. Elle comprend aussi la requalification du boulevard autour du port. Elle est prévue se terminer fin 2013.

La tranche conditionnelle comprend l'aménagement des quais restants jusqu'à l'entrée du port ainsi que le réaménagement de la chaîne des parcs, du quai Marcel Pagnol.

La tranche ferme prévoit l'aménagement de 8 estacades sur le plan d'eau destinées à accueillir les infrastructures (espace associatif, grue, espace de carénage ...) de chaque club nautique. Les trottoirs, libérés de ces infrastructures, seront élargis.

Les estacades auront une surface comprise entre 200 et 300 m². Elles consisteront chacune en une plateforme de béton posée sur pieux ; sous cette plateforme seront installés les systèmes de traitement (eaux usées, déchets de carénage ...). Les estacades seront décalées de 2,5 m du bord du quai pour éviter leur franchissement par des piétons. La surface utilitaire des estacades permettra en principe d'y caréner plus de bateaux que dans la situation actuelle.

M. Gueeraert présente ensuite une vue du plan d'eau en mettant en évidence ce qui va changer à l'issue du projet. La largeur la plus faible du chenal sera maintenue (54 m), ce qui permettra de

rallonger certaines pannes. Les cercles d'évitage (celui de rayon 80 m en face de la mairie d'honneur et celui de rayon 90 m situé au fond du port) seront maintenus.

Aucun poste d'amarrage ne sera supprimé.

Les bateaux des services de l'état seront déplacés de 57 m vers l'entrée du port afin notamment de pouvoir intercaler une nouvelle panne pour l'accueil de bateaux de plaisance.

Le porteur de projet termine sa présentation par la situation en phase de travaux, avec notamment la mise en place d'une panne temporaire au droit du quai des Belges, sujet qui a aussitôt suscité le débat.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS.

Les débats ont porté principalement sur les points suivants :

3.1. L'accès au quai des Belges.

L'un des objectifs du projet est de libérer la partie centrale du quai des Belges aujourd'hui occupée par des postes d'amarrages de navires de transport de passagers, afin de profiter de la perspective qu'offre la vue du port depuis la Canebière. Cela ne changerait pas le mode de fonctionnement du marché aux poissons, les pêcheurs seront libres d'accoster le quai pour y décharger leur production.

En revanche, cela oblige à déplacer dans l'angle Nord-Est du quai les postes d'amarrage des navires de visite des calanques, aujourd'hui positionnés plus près de l'axe du quai. Le catamaran aujourd'hui posté sur ce quai ne pourrait quant à lui plus bénéficier de place et son contrat serait résilié. Les patrons des navires commerciaux regrettent cette décision en estimant qu'elle condamne le catamaran. En effet, ils font remarquer que le quai des Belges est stratégique pour l'activité commerciale des bateaux, étant situé en plein cœur du centre ville. La grande commission a recommandé de réexaminer le cas du catamaran. Par ailleurs, certains soulignent une certaine inéquité dans la mesure où certains exploitants peuvent conserver 2 bateaux au quai des Belges quand d'autres doivent s'en aller.

Le président reconnaît que les aménagements prévus ne devraient pas pénaliser certaines exploitations. Mais il rappelle que ces problèmes d'exploitation commerciale échappent aux prérogatives de la GCN.

3.2. Gestion de la phase transitoire.

Une panne temporaire sera placée au droit du quai des Belges pendant la durée des travaux afin d'y accueillir les bateaux déplacés par les travaux. De part et d'autre de cette panne, les rayons des cercles de giration seront réduits à 40 m environ. Le patron des vedettes du Frioul s'inquiète de la capacité de manœuvre de ses vedettes en cas de fort mistral.

Le président fait remarquer que les manœuvres se font bien lorsque le Belem fait escale dans le port, accosté cul à quai au quai des Belges. Les représentants des vedettes à passagers le reconnaissent tout en précisant que la présence du Belem rend les manœuvres très difficiles.

Les membres de la commission considèrent que la sécurité des manœuvres d'accostage des vedettes à passagers en présence de la panne temporaire nécessite de limiter et optimiser l'accostage des bateaux le long de cette panne. Ainsi, un débat s'est ouvert sur la meilleure façon de disposer les bateaux amarrés sur la panne temporaire. Mouillage sur pendilles sur une partie de la panne, accostage bord à quai, à couple ou non ... Sans préjuger de la solution définitive, la grande commission a recommandé de préciser les conditions d'amarrage sur cette panne.

L'architecte se veut rassurant en indiquant que la présence de la panne temporaire ne devrait durer que 8 mois avec un pic d'utilisation de l'ordre de 2 mois.

Les représentants de MPM font remarquer que 2 autres pannes temporaires seront aménagées à l'entrée du port pendant la phase de travaux.

3.3. La tonne

Actuellement, une tonne ou coffre d'amarrage est présente dans le bassin. Elle est située au milieu du chenal, au fond du port, dans la zone de giration des vedettes d'exploitation commerciale. Elle sert de point d'amarrage aux navires faisant escale dans le port.

Les membres s'interrogent sur l'utilité de cette tonne. Un mouillage sur ancre paraît tout aussi adapté à condition de nettoyer le fond pour garantir l'ancrage et la remontée de l'ancre. Les membres ont préconisé de supprimer la tonne. Une solution alternative pourrait être de supprimer la tonne tout en gardant son ancrage.

4. TOUR DE TABLE – DELIBERATION.

A l'issue des débats, l'avis émis par la commission, adopté à l'unanimité par les six membres permanents, de droit et temporaires, fait l'objet de la conclusion ci-après.

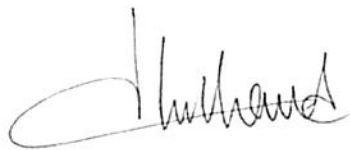
CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 9 décembre 2011 pour émettre un avis sur le projet de semi piétonnisation du Vieux-Port de Marseille tel que décrit au paragraphe 1 du présent procès verbal.

La commission émet un avis très favorable au projet avec les observations et recommandations suivantes :

- Les conditions d'amarrage du catamaran Ecolorato, dont la vocation commerciale nécessite un poste au quai des Belges, doivent être réexaminées aussi bien en phase transitoire qu'en situation définitive ; cet amarrage doit être compatible avec l'espace de manœuvre nécessaire aux autres navires à passagers (notamment les navires de visite des calanques) ;
- Compte tenu de sa très faible utilisation et de son aspect peu compatible avec l'objectif d'esthétisme du projet dans son ensemble, le maintien de la tonne (coffre) située dans la partie Est du vieux port doit être réexaminé par la DDTM en liaison avec la préfecture maritime Méditerranée ; sa disparition ne peut que faciliter les manœuvres dans cette partie du port, sous réserve qu'un nettoyage des fonds garantisse la possibilité de mouillages pour les grands navires accostés eul à quai au quai des Belges ;
- les conditions d'amarrage des bateaux sur la panne temporaire prévue quai des belges durant les travaux doivent être précisées ; en particulier, la grande commission nautique recommande qu'une partie des bateaux y soient amarrés le long du bord plutôt que sur pendilles afin de dégager des espaces de manœuvre suffisants pour les navires d'exploitation commerciale ;
- pendant les phases de travaux et en particulier à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées seront transmises au service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...), conformément au code de la Défense (article R3416-6) ainsi qu'à l'instruction du Premier Ministre sur le recueil et la diffusion de l'information nautique (n° 228 SG MER).

Le président
Jacques LUTHAUD



Le secrétaire
Ronan LE ROY



Les membres

M. Arnold RONDEAU



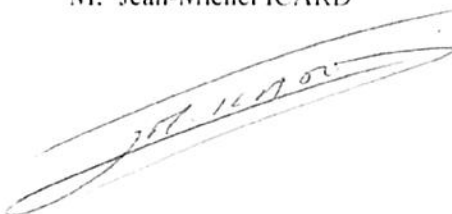
M. Jean-Philippe SALDUCCI



M. Hélène VANNI



M. Jean-Michel ICARD



M. Stéphane SIMONETTI

